



## SOLIBAIL, c'est quoi ?

C'est un dispositif d'**intermédiation locative** géré et piloté au niveau régional par la **DRHIL**. Il mobilise en Île-de-France, hors Paris, le parc privé. C'est un dispositif accessible uniquement par le SIAO au sein duquel l'accompagnement social lié au budget et au logement est obligatoire. Il s'agit de logements temporaires (18 mois renouvelable une fois) autonomes et non meublés.

### Pour qui ?



Ménages hébergés à l'hôtel 115 ou en structures d'hébergement financées par l'État



Ménages victimes de violences conjugales et intrafamiliales (dépôt de plainte)



Ménages occupant un logement indigne (constat officiel ARS, SCHS, LHI)



Ménages en situation d'expulsion locative (stade concours de la force publique)



Ménages reconnus PU DAHO



Personnes isolées à la rue

### Les conditions ?



Besoin d'un accompagnement seulement lié au logement/budget



Situation régulière sur le territoire pour le demandeur principal (les autres adultes doivent être en demande de régularisation : récépissé obligatoire)



Reste à vivre = 9,2 €/jour/pers  
Dettes encadrées  
Épargne nécessaire pour se meubler



Toute composition familiale (1 à 7 personnes)



Si séparation, justificatif de procédure engagée

### Les acteurs ?

#### GIP-HIS

Le GIP-HIS **coordonne** au niveau régional le dispositif Solibail en mettant en adéquation l'offre locative et la demande des ménages.

#### OPÉRATEURS

Les opérateurs sont les interlocuteurs privilégiés des propriétaires. Ils prennent **en gestion les logements** et y accueillent des ménages par le biais d'une convention d'occupation d'hébergement. Ils les **accompagnent** jusqu'à la sortie du dispositif.

*Opérateurs en Essonne : ACSC, Soliha AIS, Coallia, Groupe SOS, Soliha 78-91*

#### SIAO

L'équipe du SIAO est en charge d'**orienter** des ménages répondant aux critères de Solibail dès qu'un logement est disponible.

### Comment ?

- Transmission par le **réfèrent social** d'une demande via le SI SIAO avec la préconisation Solibail.

**DISPOSITIF : LOGEMENT**

**TYPE D'ÉTABLISSEMENT NIVEAU 1 : INTERMÉDIATION LOCATIVE**

- Validation de la demande **SOLIBAIL** par le **SIAO** (à condition de remplir les critères).
- À la mise à disposition d'un logement, le SIAO a un délai très court pour proposer une candidature. Le ménage doit être réactif lorsqu'il est contacté par le SIAO.